

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
- ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
- ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
- ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3^{ème} adjoint
- ✓ M. BOYARD Michel, 4^{ème} adjoint
- ✓ Mme DECHIR Fazia
- ✓ M. MARIETTE Christophe
- ✓ Mme BRETON Laurence
- ✓ M. LEFEBVRE François
- ✓ Mme DESLANDES Séverine
- ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
- ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
- ✓ M. TARGIT Didier
- ✓ Mme OGEZ Brigitte

Etait absent avec pouvoir :

- ✓ M. SIMMONDS Stevens (pouvoir à Mme GAUDOIN Chantal)

L'ordre du jour est le suivant :

- PV de la séance du Conseil Municipal du 17/05/2016 : Approbation
- « Quartier Jardin du Petit Bois » : achat de la parcelle de M. VILBERT Jean-Luc,
- Délibération pour l'engagement de fixation des indemnités d'éviction pour les parcelles concernées par le projet « Quartier Jardin du Petit Bois » exploitées par M. VILBERT J.Luc,
- Budget Quartier Jardin du Petit Bois, décision modificative,
- Création d'un emploi lié à un accroissement d'activités saisonnières,
- Réglage de l'éclairage public,
- Délibération pour la vente d'une partie de la parcelle AH 314 appartenant à la commune au propriétaire de la parcelle AH 313 :
- Parole aux commissions,
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne M. LEFEBVRE François pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

L'approbation du compte-rendu de la dernière séance n'est pas soumise au vote. Des précisions restent à apporter et des erreurs de typo sont à corriger.

II – DELIBERATION POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE DE M. VILBERT JEAN-LUC DANS LE CADRE DU PROJET « QUARTIER JARDIN DU PETIT BOIS »

L'historique de l'intérêt d'acheter cette parcelle de 18 105 m² est résumé. L'estimation des domaines, réactualisée chaque année, fixe le prix du m² à 13 € +/- 10% pour cette parcelle.

En 2015, un projet d'accord pour une vente à 12.30 €/m² accompagné d'un accord pour le montant des frais d'éviction avait été obtenu mais le compromis n'a pas été concrétisé.

Suite à une délibération du 17/5/2016, la proposition a été renouvelée, aux mêmes conditions, à M. VILBERT J.L.

M. VILBERT J.L., considérant l'ensemble de la proposition : achat du terrain+ engagement de la Mairie sur les frais d'éviction, a accepté cette proposition devant Maître BLONDEL le 17 mai dernier. Le compromis de vente va être préparé. Cela permettra de concrétiser la vente pour début 2017.

La délibération suivante est prise :

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve l'achat du terrain.

III – DELIBERATION POUR L'ENGAGEMENT DE FIXATION DES INDEMNITES D'EVICITION POUR LES PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET «QUARTIER JARDIN DU PETIT BOIS» EXPLOITEES PAR M. VILBERT JEAN-LUC

L'achat des terrains dans le cadre du projet « Quartier Jardin du Petit Bois » doit s'accompagner de la fixation d'indemnités d'éviction au bénéfice des agriculteurs exploitants les parcelles concernées par le projet.

Sur la base des calculs de la Chambre d'Agriculture, révisés chaque année, le montant de l'indemnité d'éviction pour les parcelles exploitées par M. VILBERT J.L. est fixé à 2.14 €/m².

Après en avoir discuté, le conseil municipal considère qu'il doit s'engager pour approuver ce montant pour l'ensemble des parcelles exploitées par M. VILBERT J.L., soit 36 800 m².

La délibération suivante est prise :

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve l'action de prendre l'engagement auprès de M. VILBERT J.L. de lui régler des indemnités d'évictions fixées sur la base des calculs de la Chambre d'Agriculture pour l'année 2016 pour l'ensemble des parcelles qu'il exploite sur les parcelles concernées par le projet « quartier jardin du petit bois ».

IV – DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET 2016 DU PROJET «QUARTIER JARDIN DU PETIT BOIS»

Du fait des actions engagées sur l'année 2016, le budget du projet « Quartier Jardin du Petit Bois » doit être modifié afin de permettre les règlements des factures aux entreprises. Par ailleurs une réunion de révision de ce budget est prévue de se tenir en septembre ou octobre de cette année.

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la décision modificative suivante :

LOTISSEMENT QUARTIER JARDIN DU PETIT BOIS

BUDGET 2016

DECISION MODIFICATIVE

FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	

7134 Variation des encours de production de services	50000.00	6045 Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	50000.00
--	----------	---	----------

INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
1641 Emprunt en euros	50000.00	3354 Etudes et prestations de service	50000.00

V – CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITES SAISONNIERES

La délibération suivante est prise :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins (afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au service technique en période estivale pour effectuer les travaux d'entretien des espaces verts) de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois :

Période : du 13 juin 2016 au 12 septembre 2016

Nombre d'emploi : 1

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} Classe

Nature des fonctions : entretien des espaces verts

Temps de travail hebdomadaire : 35 heures

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade (brut 340 majoré 321 1486.32 € brut).

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTENT les propositions ci-dessus,

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet l'année en cours.

VI – REGLAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le système qui déclenche et arrête l'éclairage public ne fonctionne pas de façon satisfaisante. Il sera demandé à la FDE d'ajuster le système sur les paramètres suivants :

- Allumage de l'éclairage 15 minutes après le coucher du soleil

- Extinction de l'éclairage 15 minutes avant le lever du soleil.

VII – DELIBERATION POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AH314 APPARTENANT A LA COMMUNE AU PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE AH313.

Un riverain de l'impasse de la mare souhaite étendre sa propriété pour construire un garage. La zone concerné, 4 m par 11m, fait partie d'une zone qui avait été prévue pour permettre le retournement du camion du SMIRTOM mais en fait ne peut être utilisée à cet effet.

Après discussion, il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande. Ce terrain étant e nature de jardin, la transaction serait réalisé sur une base de 10 €/m².

Le SMIRTOM sera informé de cette modification de la zone de retournement.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, 4 abstentions, et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve la vente de cette partie de la parcelle AH314. .

VIII - PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission Urbanisme :

Le projet « Quartier Jardin du Petit Bois » avance. Le maitre d'œuvre présentera la situation à la commission urbanisme le 21 juin après-midi.

Commission Vie scolaire et Associative :

- Le bilan des NAP est évoqué : bilan positif et constat d'une amélioration du comportement des enfants.
- 6 enfants ont déposés leur candidature pour le Conseil Municipal des Jeunes. Des élections partielles complémentaires seront tenues en septembre pour étoffer l'équipe. Ces 6 représentants du CMJ seront rencontrés par l'équipe municipale le 22 Juin.
- La Fête de l'école est maintenue au 24 Juin. L'équipe municipale apportera son soutien aux parents pour la bonne application du plan Vigipirate. 149 élèves sont attendus dans 7 classes pour la rentrée prochaine (contre 156 cette année).

Commission Communication :

- Le prochain Flash Info sera distribué fin Juin.
- Les ballades participatives de fin Mai début Juin se sont déroulées correctement et ont permis de visiter le village en présence d'une trentaine de citoyens à chacune des 4 sorties.
- Le nouveau site est opérationnel à l'adresse : www.villersbocage.fr. L'ancien site ne comporte plus que la mention de l'adresse du nouveau site. Dès que nos difficultés contractuelles avec ORANGE, hébergeur de l'ancien site, seront résolues, l'ancien site sera clos.
- Le panneau d'affichage lumineux est souvent en dysfonctionnement. Il n'est pas couvert par un contrat de maintenance. Cela va être corrigé.

Commission Voirie :

- Au clos de l'érable une place de parking handicapée a été matérialisée.
- La mise place des panneaux de la nouvelle signalétique se poursuit
- Le radar pédagogique a été remis en service route Nationale.

- La remise en état de trottoirs pose la question de la qualité de notre réseau « eau incendie ». Le point doit être refait avec l'équipe municipale en se basant sur le dernier rapport des pompiers.

Commission Bâtiments :

- Pour la création d'une maison des associations dans l'ancien centre de tri aucun « programmiste » n'a répondu à l'appel d'offre ! Un nouveau contact est pris pour le 23/6 avec un architecte contacté via le C.A.U.E.
- Le jury des jardins fleuris a visité la commune a exprimé beaucoup d'intérêt pour notre approche.
- Des travaux sont à réaliser à l'école primaire suite aux dernières intempéries. Des infiltrations sont apparues dans une classe et sous le préau. Ces travaux seront réalisés pendant les prochaines vacances scolaires.
- Pour la journée de la sécurité routière, les gendarmes sont passés à l'école primaire. Ils remercient pour la qualité de l'accueil et félicitent pour la qualité du travail mené par l'équipe pédagogique. Les enfants se sont montrés très impliqués dans la démarche.

Divers :

- Mme DESLANDES Séverine a recueilli des informations sur les projets de parc Eolien autour de la commune. Ce point sera à développer lors d'une réunion spécifique.
- M. Alain GEST a envoyé un courrier pour stipuler que la position d'Amiens Métropole pour l'accueil des communes périphériques pourrait être reconsidérée de « non souhaité » par Amiens Métropole à « possible ». Pour notre cas, reconsidérer le choix initial (qui n'en était pas vraiment un puisque la seule possibilité ouverte était celle de se rattacher à Doullens) pourrait être compliqué du fait de la présence sur notre commune de la ZAC de la Montignette (gérée par la Com de Com) et de locaux de la Com de Com (à côté de la gendarmerie). Au final, de toute façon, c'est le choix du préfet qui fera autorité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h45.